

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Votants : 25

Monsieur le Maire sort
de la salle et ne prend
pas part au vote

**Délibération adoptée à
l'unanimité des
suffrages exprimés**

Voix pour : 24

Abstention : 1

(M. B. RICHIERO)

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 22 avril 2026

Présents : MM. S. LE MOAL, S. JAVOGUES, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, V. LEBEAU, F. KOENIG, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. DECOTTIGNIES, C. MEYNET, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER, B. RICHIERO et L. BIZOT

Procuration : MM. C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et G. SUATON à P. VIDONNE

Absents : MM. L. PUGIN, C. SANSALONE, S. BRIFFOD et L. BROCHARD

Secrétaire de séance : Mme S. LE MOAL

2026DELIB065 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et L. 2343-2, R.2342-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal 2025DELIB037 du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la délibération n°2025DELIB095 du Conseil municipal en date du 4 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au budget principal ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date des 7 et 13 avril 2026 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bernard ACHARD, Maire-adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Adopte le compte administratif 2025, arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-217402205-20260428-2026DELIB065COR-DE

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	12 058 172,64 €	12 705 093,20 €
RECETTES	14 613 368,38 €	14 858 675,69 €
SOLDE	2 555 195,74 €	2 153 582,49 €

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Stéphanie LE MOAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

30 AVR. 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.